

Comme suite à notre conversation téléphonique et comme convenu, je vous résume la situation que nous vivons depuis novembre 2012, date de l'ouverture d'un bar tapas "**demain c'est loin**", au 9 rue Julien Lacroix dans le 20e, situé en face de chez nous (cette rue est étroite et fait caisse de résonance).



Nous subissons depuis son ouverture des nuisances sonores nocturnes répétées ; en fait le bar organise souvent des soirées festives jusqu'à 2 heures du matin (anniversaires, fêtes, etc.) qui ont lieu sur tout le trottoir (en effet la configuration du bar ne permet pas d'accueillir plus de 20 personnes) Ces événements sont accompagnés de cris, rires stridents, hurlements, guitare, tantam, début de bagarre...

Lors de la Nuit Blanche, les gérantes ont même fait venir un D.J. et l'intensité sonore était telle que nos vitres vibraient.

De plus ce bar n'est pas insonorisé à l'intérieur et provoque également des nuisances sonores importantes pour les habitants des immeubles concernés. (voir en page 2 le témoignage de riverains qui ont dû déménager)

Nous avons donc essayé à plusieurs reprises des tentatives de conciliation avec les gérants sans succès.

Une pétition de riverains mécontents a été signée et envoyée à la préfecture de police et au commissaire de police du 20e qui ne nous a pas répondu.

Nous avons été plusieurs fois au bureau des nuisances du 20e et fait établir une main courante. Nous avons téléphoné sans arrêt à la police qui soit ne décroche pas, soit nous promet une voiture qui ne vient pas, soit passe sans dresser de procès verbal (un seul P.V. a été établi)

Nous avons écrit à 2 reprises à la Maire et nous avons aussi été reçus par la responsable du Commerce à la Mairie du 20e qui nous a répondu en conclusion que : "le plus important néanmoins est la recherche de solutions qui permettent au restaurant d'exercer son activité".

A la suite de toutes ces démarches infructueuses, nous allons nous réunir pour créer un collectif, adhérer aussi à votre réseau et écrire une lettre recommandée au sous préfet.

Témoignage anonymisé, mais réel, d'un déménagement pour cause de nuisances sonores que les autorités publiques laissent perdurer.

Paris le 10 novembre 2013

Nous soussignons, X et Y,

Anciennement domicilié xxxxxxxxxxxx, Paris.

Attestons avoir été obligés de déménager en partie à cause du bruit causé par le bar "**demain c'est loin**", situé 9 rue Julien Lacroix dans le 20^e, Paris.

Nous habitons cette adresse depuis 10 ans. Nous n'avons jamais été gênés par le bruit et l'animation du quartier.

Depuis l'ouverture de ce bar il y a environ 1 an, le bruit est permanent de 21h à 2h du matin, du mardi au dimanche inclus. Le trottoir est monopolisé par le bar et la majorité des clients consomment leurs boissons alcoolisées en extérieur en discutant comme s'il était 16h.

Nous avons sollicité la police à de très nombreuses reprises pour signaler le tapage nocturne, sans que les effets de ces appels ne soient à la hauteur de l'enjeu.

Parents de deux enfants en bas âge (2 et 3 ans), il ne nous était plus possible de supporter ces nuisances. Comme la majorité des gens du quartier, nous nous réveillons entre 6h et 7h tous les matins pour aller travailler, nous avons besoin de calme à partir de 22h.

Nous souhaitons apporter par la présente notre soutien à ceux qui subissent encore ces nuisances et font ce qu'ils peuvent pour y mettre fin.

Pour faire valoir ce que de droit